



ASSEMBLÉE ANNUELLE ET GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AVIS DE CONVOCATION

Aux actionnaires de Uni-Sélect inc.

Vous êtes invités à l'assemblée annuelle et générale des actionnaires de Uni-Sélect inc. qui se tiendra le vendredi, 14 mai 2010 à 13h30, à l'Auditorium Maxwell-Cummings du Musée des Beaux-Arts de Montréal, situé au 1379, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), pour les fins suivantes :

1. recevoir les états financiers de Uni-Sélect inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et le rapport des vérificateurs y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les vérificateurs et autoriser les administrateurs à établir leur rémunération; et
4. délibérer sur toute autre question qui pourra être régulièrement soumise à l'assemblée.

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, veuillez remplir et retourner le formulaire de procuration ci-joint à la Compagnie de fiducie Computershare du Canada, dans l'enveloppe fournie à cette fin. Vous pouvez également exercer votre droit de vote par internet ou par voie téléphonique en suivant les instructions reproduites sur le formulaire de procuration. Le formulaire de procuration doit être reçu au moins 48 heures (les samedis, dimanches et jours fériés non compris) avant l'ouverture de l'assemblée ou de ses reprises en cas d'ajournement, de manière à assurer l'inscription de votre vote.

Vous trouverez sous pli copie du rapport annuel, de la circulaire d'information pour la sollicitation de procurations et du formulaire de procuration.

Par ordre du conseil d'administration,

M^c Pierre Chesnay,
Secrétaire

Boucherville (Québec)
Le 30 mars 2010

CIRCULAIRE D'INFORMATION

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La présente circulaire d'information est fournie par la direction de UNI-SÉLECT INC. (« Uni-Sélect » ou la « Compagnie »), qui sollicite des procurations en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie (l'« assemblée »), ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, qui doit avoir lieu à la date, à l'heure et à l'endroit ainsi qu'aux fins énoncés dans l'avis de convocation qui précède. La sollicitation se fera surtout par la poste. Cependant, des procurations peuvent également être sollicitées personnellement par des employés permanents de la Compagnie. Le coût d'une telle sollicitation pour le compte de la direction, dont on prévoit qu'il sera minime, est assumé par la Compagnie.

La Compagnie enverra les documents relatifs à l'assemblée aux courtiers, aux dépositaires, aux prête-noms et aux fiduciaires et leur demandera de les faire parvenir à chaque propriétaire véritable d'actions comportant droit de vote qui sont immatriculées à leur nom.

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente circulaire d'information sont donnés en date du 30 mars 2010 et toutes les sommes sont exprimées en dollars canadiens.

La Compagnie a pris des dispositions en vue de diffuser l'assemblée en mode audio sur le Web à l'intention des actionnaires qui ne peuvent y assister. Les renseignements nécessaires pour suivre l'assemblée sur le Web seront donnés sur le site Web de la Compagnie, au www.uniselect.com et annoncés dans un communiqué de presse avant l'assemblée.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

QUESTIONS SOUMISES AU VOTE

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à voter sur l'élection des administrateurs et sur la nomination des vérificateurs, y compris l'octroi au conseil d'administration de l'autorisation de fixer la rémunération des vérificateurs.

DATE DE RÉFÉRENCE POUR L'AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE

Le conseil d'administration de Uni-Sélect (le « conseil » ou le « conseil d'administration ») a fixé au 5 avril 2010 la date de référence (la « date de référence ») servant à déterminer les actionnaires qui ont le droit d'être convoqués à l'assemblée.

ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Au 30 mars 2010, 19 716 357 actions ordinaires comportant un (1) droit de vote de la Compagnie étaient en circulation. Ces actions sont les seules qui comportent le droit de voter à l'assemblée. Les actionnaires dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires à la fermeture des bureaux à la date de référence, ou leur fondé de pouvoir, auront le droit de voter à l'assemblée.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Compagnie, les seules personnes physiques ou morales qui, au 30 mars 2010, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de titres comportant 10% et plus des droits de vote rattachés à toute catégorie de titres en circulation de la Compagnie ou exerçaient une emprise sur de tels titres, sont les suivantes :

| Nom | Nombre d'actions ordinaires | Pourcentage |
|---|------------------------------------|--------------------|
| Jarislowsky, Fraser Limited | 3 448 410 | 17,50 % |
| Fidelity Management & Research Company et Pyramis Global Advisors, LLC | 2 019 200 | 10,24 % |

Le 11 décembre 2008, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») et l'achat d'au plus 5% des actions ordinaires de la Compagnie détenues par le public au 5 décembre 2008. L'offre publique de rachat permet à la Compagnie d'acheter jusqu'à 984 417 actions ordinaires sur le marché libre, par l'intermédiaire des services de la Bourse de Toronto, afin de les annuler. Au 5 décembre 2008, le nombre d'actions ordinaires en circulation de la Compagnie totalisait

19 688 358, dont environ 70,23 % étaient détenues par le public. La Compagnie a été autorisée à acheter des actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat du 16 décembre 2008 jusqu'à la date à laquelle la Compagnie aura acheté le nombre d'actions visé ou décidé de mettre fin à l'offre de rachat, mais au plus tard jusqu'au 15 décembre 2009. La Compagnie n'a acheté aucune action ordinaire dans le cadre de l'offre publique de rachat.

RESTRICTIONS AUX DROITS DE VOTE ET DROITS EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Le capital-actions autorisé de la Compagnie se compose d'une catégorie d'actions ordinaires et d'une catégorie d'actions privilégiées. Seules des actions ordinaires sont actuellement émises (les « actions »). Chaque action confère une voix au porteur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

Propriétaires inscrits

Les actionnaires inscrits peuvent voter en personne à l'assemblée ou nommer un fondé de pouvoir qui votera pour leur compte à l'assemblée. Veuillez remplir, signer et dater le formulaire de procuration et le renvoyer à Computershare dans l'enveloppe fournie ou par télécopieur, au numéro sans frais 1 (866) 249-7775 ou au 1 (416) 263-9524 ou voter sur Internet en suivant les instructions qui sont données dans votre formulaire de procuration, de façon à ce que vos instructions parviennent à destination au plus tard le 12 mai 2010 à 17 h (heure normale de l'Est) (ou en cas de reprise de l'assemblée, au moins 48 heures (compte non tenu des samedis et des congés) avant l'ouverture de la reprise).

Propriétaires véritables

Les renseignements énoncés dans la présente rubrique sont très importants pour vous si vos actions ne sont pas immatriculées à votre nom. Seules les procurations déposées par les actionnaires qui figurent dans les registres de Uni-Sélect à titre de porteurs inscrits d'actions peuvent être reconnues et utilisées à l'assemblée. Si des actions sont inscrites sur le relevé de compte qui vous est fourni par votre courtier, dans presque tous les cas, elles ne sont pas immatriculées à votre nom dans les registres de Uni-Sélect mais sont probablement immatriculées au nom de votre courtier ou d'un mandataire de celui-ci. Au Canada, la grande majorité de ces actions sont immatriculées au nom de CDS & Co., nom aux fins de l'immatriculation de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, qui agit à titre de prête-nom pour le compte de nombreuses maisons de courtage canadiennes. Les droits de vote afférents aux actions détenues par votre courtier ou son prête-nom ne peuvent être exercés que selon vos instructions. En l'absence d'instructions expresses, il est interdit à votre courtier, à son mandataire ou à son prête-nom d'exercer les droits de vote afférents à vos actions.

Par conséquent, les actionnaires véritables doivent s'assurer que les instructions de vote relatives à leurs actions sont communiquées à la personne appropriée.

La réglementation applicable exige que votre courtier obtienne vos instructions de vote bien avant l'assemblée. Chaque courtier a ses propres méthodes de mise à la poste et fournit ses propres directives de retour, que vous devriez suivre attentivement afin de vous assurer que les droits de vote afférents à vos actions sont exercés à l'assemblée. Souvent, la procuration fournie par votre courtier est identique à celle qui est fournie aux actionnaires inscrits. Toutefois, son objet se limite à donner des instructions à l'actionnaire inscrit quant à la façon d'exercer vos droits de vote. À l'heure actuelle, la majorité des courtiers délèguent la responsabilité d'obtenir les instructions des clients à Broadridge Investor Communication Solutions (« Broadridge »). Broadridge poste un formulaire d'instructions de vote au lieu de la procuration fournie par Uni-Sélect. Le formulaire d'instructions de vote désigne les mêmes personnes que le formulaire de procuration. Pour exercer ce droit, il doit inscrire le nom du représentant de son choix dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote, puis remplir ce formulaire et le retourner à Broadridge par la poste ou par télécopieur. Broadridge compile ensuite les résultats de toutes les instructions reçues et remet les instructions appropriées en vue de l'exercice des droits de vote afférents aux actions devant être représentées à l'assemblée. **Si vous recevez un formulaire d'instructions de vote de Broadridge, vous ne pouvez utiliser celui-ci comme procuration pour voter vous-même à l'assemblée, puisque vous devez le retourner à Broadridge bien avant l'assemblée afin que les droits de vote afférents à vos actions puissent être exercés ou qu'un représentant puisse être nommé afin d'assister à l'assemblée et d'y voter en votre nom.**

Si vous êtes un actionnaire véritable et que vous souhaitez voter en personne à l'assemblée, vous devez inscrire votre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions de vote qui vous a été fourni par votre prête-nom et renvoyer le formulaire rempli à Broadridge.

Nomination d'un fondé de pouvoir

Le fondé de pouvoir est la personne que vous chargez de vous représenter à l'assemblée et de voter en votre nom. Vous pouvez choisir quiconque à titre de fondé de pouvoir – la personne que vous choisissez n'est pas obligatoirement un actionnaire de Uni-Sélect. Il vous suffit d'inscrire le nom du fondé de pouvoir de votre choix dans l'espace prévu sur la procuration (actionnaires inscrits) ou sur le formulaire d'instructions de vote (actionnaires véritables). Veuillez vous assurer que cette personne assiste à l'assemblée et qu'elle sait qu'elle a été chargée de voter pour votre compte. Si vous n'inscrivez aucun nom dans l'espace en blanc, les personnes désignées sur le formulaire, soit Jean-Louis Dulac et Richard G. Roy, dont chacun est un administrateur ou un membre de la direction principale de Uni-Sélect, seront nommées à titre de fondés de pouvoir.

Le fondé de pouvoir que vous avez nommé est autorisé à voter et à vous représenter à l'assemblée, y compris à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Vous devriez indiquer sur le formulaire de procuration la façon dont vous voulez que vos droits de vote soient exercés. Vous pouvez voter EN FAVEUR de chaque candidat à l'élection au conseil et de la nomination des vérificateurs, y compris l'octroi au conseil d'administration de l'autorisation de fixer la rémunération des vérificateurs, ou vous ABSTENIR de voter. Vous pouvez également laisser votre fondé de pouvoir prendre la décision pour votre compte.

Toutes les actions représentées par des formulaires de procuration dûment signés et déposés feront l'objet d'un vote ou d'une abstention quant aux questions énoncées dans l'avis de convocation conformément aux instructions des actionnaires qui ont donné ces procurations.

Pouvoir discrétionnaire des fondés de pouvoir

Si vous donnez des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à vos actions, votre fondé de pouvoir devra suivre ces instructions. Si vous n'avez donné aucune instruction quant à une question sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir pourra voter à sa discrétion. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée et ne vote pas en personne, les droits de vote afférents à vos actions ne seront pas exercés.

Si vous avez désigné un représentant de Uni-Sélect à titre de fondé de pouvoir, comme il est prévu dans le formulaire de procuration ci-joint, et que vous ne donnez aucune instruction à l'égard d'une question énoncée dans l'avis de convocation, les droits de vote afférents aux actions représentées par cette procuration seront exercés comme suit :

EN FAVEUR de l'élection de chaque candidat à l'élection au conseil; et

EN FAVEUR de la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre de vérificateurs et de l'octroi au conseil d'administration de l'autorisation de fixer la rémunération des vérificateurs.

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont désignées quant aux modifications des questions énoncées dans l'avis de convocation et quant aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée. À la date de la présente circulaire d'information, la direction n'est au courant d'aucune modification de ce genre ni d'aucune autre question qui doit être soumise à l'assemblée.

Révocation de la procuration

L'actionnaire qui a donné une procuration peut la révoquer à tout moment avant qu'elle ne soit utilisée au moyen d'un document écrit portant sa signature ou celle de son mandataire dûment autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une Compagnie par actions, la signature d'un membre de sa direction ou de son mandataire dûment autorisé. Ce document doit être remis au Secrétaire de Uni-Sélect, au siège social situé au 170, boul. Industriel, Boucherville (Québec) J4B 2X3, au plus tard à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou être déposé auprès du président de l'assemblée le jour de l'assemblée, soit le 14 mai 2010, ou de toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, ou encore de toute autre manière permise par la loi.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 sont reproduits dans le rapport annuel 2009 envoyé par la poste aux actionnaires avec la présente circulaire et sont disponibles sur le site Web de la Compagnie au www.uniselect.com, sur SEDAR au www.sedar.com ou en s'adressant au Secrétaire de Uni-Sélect.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les 12 candidats proposés comme administrateurs, sur recommandation du comité de régie d'entreprise, sont présentés ci-dessous à la rubrique « Candidats proposés au conseil d'administration ». Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt.

POLITIQUE PORTANT SUR L'ÉLECTION À LA MAJORITÉ DES VOIX

Le conseil a adopté une politique voulant qu'à l'occasion de toute élection non contestée d'administrateurs, un candidat qui recevrait un nombre d'« abstention » plus élevé que de votes « pour », remette sa démission au président du conseil immédiatement après l'assemblée. Le comité de régie d'entreprise considérerait l'offre de démission et recommanderait au conseil d'accepter ou refuser la démission. Le conseil d'administration émettrait un communiqué de presse qui, le cas échéant, motiverait sa décision de refuser la démission. Un administrateur qui soumettrait sa démission en vertu de cette politique ne participerait pas aux réunions du conseil d'administration ou du comité de régie d'entreprise lorsque sa démission serait discutée.

À moins d'indications contraires, les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter POUR l'élection des 12 candidats aux postes d'administrateurs dont les noms paraissent au tableau identifié « Candidats proposés au conseil d'administration ».

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

Le conseil, sur recommandation du comité de vérification, recommande la reconduction du mandat de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., à titre de vérificateurs de la Compagnie; ceux-ci agissent comme vérificateurs de la Compagnie depuis le 26 avril 1985. La direction sollicite le vote des actionnaires pour la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Les vérificateurs seront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter POUR la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., en tant que vérificateurs de la Compagnie et en faveur de l'autorisation à l'établissement de leur rémunération par le conseil d'administration.

HONORAIRES POUR LES SERVICES DE VÉRIFICATION EXTERNES

Des renseignements portant sur les honoraires payés à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour les deux dernières années fiscales sont fournis à la rubrique 11 de la notice annuelle 2009 de la Compagnie, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi. On peut obtenir gratuitement un exemplaire de la notice annuelle sur SEDAR au www.sedar.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

CANDIDATS PROPOSÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les candidats dont la nomination en tant qu'administrateurs de Uni-Sélect est proposée sont énumérés ci-dessous. Tous ces candidats sont déjà administrateurs de la Compagnie.

L'information dans le tableau suivant est donnée en date du 31 décembre 2009.

Clay E. Buzzard

Boynton Beach, Floride,
É.U.

Indépendant

M. Buzzard a été président du conseil et chef de la direction de Middle Atlantic Warehouse Distributor, Inc. jusqu'au 1^{er} novembre 2004. M. Buzzard est président du conseil et chef de la direction de Clarit Realty, Ltd., une compagnie de portefeuille immobilier.

Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles, immobilier.

| Membre du conseil/Comité | Membre du conseil d'une Compagnie publique |
|---|--|
| Conseil d'administration (2005) Comité exécutif (2005) | S.O. |

Titres détenus ou contrôlés

| Exercice | Actions ordinaires (#) | Cours de l'action (\$) | Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$) | Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires |
|----------|------------------------|------------------------|---|--|
| 2009 | 1 000 000 | 30,89 \$ | 30 890 000,00 \$ | Oui |
| 2008 | 1 000 000 | 22,93 \$ | 22 930 000,00 \$ | |
| 2007 | 1 000 000 | 31,42 \$ | 31 420 000,00 \$ | |

Pierre Desjardins

Austin, Québec, Canada

Indépendant

M. Desjardins a été le Chef de la direction de plusieurs compagnies ouvertes et est maintenant administrateur de compagnies.¹

Domaines de compétences : Marketing, opérations, distribution, finances.

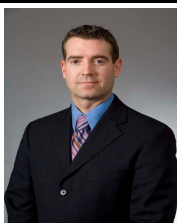
| Membre du conseil/Comité | Membre du conseil d'une Compagnie publique |
|--|--|
| Conseil d'administration (1998) Comité de vérification (2004) Comité exécutif (2001) | Fonds SFK Pâte |

Titres détenus ou contrôlés

| Exercice | Actions ordinaires (#) | Cours de l'action (\$) | Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$) | Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires |
|----------|------------------------|------------------------|---|--|
| 2009 | 5 167 | 30,89 \$ | 159 608,63 \$ | Oui |
| 2008 | 5 167 | 22,93 \$ | 118 479,31 \$ | |
| 2007 | 5 167 | 31,42 \$ | 162 347,14 \$ | |

¹ Le 29 mai 2001, Total Containment, Inc. a fait l'objet d'une interdiction d'opérations en raison de son défaut de respecter les exigences d'inscription. De plus, le 4 mars 2004, Total Containment Inc. s'est placée sous la protection du Chapter 11, U.S. Bankruptcy Code.

Jean Dulac, B.A.A., M.B.A., Adm.A.



Amos, Québec, Canada

M. Dulac est président de M&M Nord Ouest Inc., un distributeur de pièces automobiles et distributeur d'équipement industriel destiné aux industries minière et forestière et un membre du réseau Uni-Sélect.

Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles.

Indépendant

| Membre du conseil/Comité | Membre du conseil d'une Compagnie publique |
|---|--|
| Conseil d'administration (2007) Comité de régie d'entreprise (2007) Comité des ressources humaines et de la rémunération (2007) | S.O. |

Titres détenus ou contrôlés

| Exercice | Actions ordinaires (#) | Cours de l'action (\$) | Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$) | Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires |
|----------|------------------------|------------------------|---|--|
| 2009 | 1 000 | 30,89 \$ | 30 890,00 \$ | Oui |
| 2008 | 350 | 22,93 \$ | 8 025,50 \$ | |
| 2007 | 350 | 31,42 \$ | 10 997,00 \$ | |

Jean-Louis Dulac, B.A., B.A.A., M.Sc.C.



Amos, Québec, Canada

M. Dulac est président du conseil de Uni-Sélect inc. et il est président de Les Entreprises J.L. Dulac (Canada) Ltée, une compagnie de portefeuille.

Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles, régie d'entreprise, comptabilité et fiscalité.

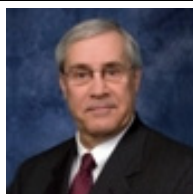
Indépendant

| Membre du conseil/Comité | Membre du conseil d'une Compagnie publique |
|---|--|
| Conseil d'administration, président (1968) Comité de régie d'entreprise (1997) Comité des ressources humaines et de la rémunération (1993) Comité exécutif, président (1983) | S.O. |

Titres détenus ou contrôlés

| Exercice | Actions ordinaires (#) | Cours de l'action (\$) | Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$) | Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires |
|----------|------------------------|------------------------|---|--|
| 2009 | 947 205 | 30,89 \$ | 29 259 162,45 \$ | Oui |
| 2008 | 948 780 | 22,93 \$ | 21 755 525,40 \$ | |
| 2007 | 911 780 | 31,42 \$ | 28 648 127,60 \$ | |

Joseph P. Felicelli, B.A.



Daphne, Alabama, USA

Indépendant

M. Felicelli est un membre du conseil d'administration et du comité de rémunération et développement organisationnel de Holley Performance Products. M. Felicelli est actuellement chef de la direction de BBB Industries, LLC, un spécialiste de pièces remanufacturées d'automobile de Mobile, Alabama, Il siège également sur son conseil d'administration.

Domaines de compétences : Pièces de remplacement pour automobiles, opérations, marketing, acquisitions et intégration.

| Membre du conseil/Comité | Membre du conseil d'une Compagnie publique |
|---------------------------------|--|
| Conseil d'administration (2009) | S.O. |

Titres détenus ou contrôlés

| Exercice | Actions ordinaires (#) | Cours de l'action (\$) | Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$) | Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires |
|----------|------------------------|------------------------|---|--|
| 2009 | 550 | 30,89 \$ | 16 989,50 \$ | Non |
| 2008 | S.O. | | | |
| 2007 | S.O. | | | |

Jean Guénette, B.A.A., CA



Longueuil, Québec, Canada

Indépendant

M. Guénette a été actif dans le secteur de la distribution de pièces d'automobile, est administrateur de Compagnies et membre du conseil de plusieurs compagnies fermées.

Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles, finances et comptabilité.

| Membre du conseil/Comité | Membre du conseil d'une Compagnie publique |
|--|--|
| Conseil d'administration (1986) | Novexco Inc. |
| Comité de vérification, président (2001) | |

Titres détenus ou contrôlés

| Exercice | Actions ordinaires (#) | Cours de l'action (\$) | Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$) | Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires |
|----------|------------------------|------------------------|---|--|
| 2009 | 7 000 | 30,89 \$ | 216 230,00 \$ | Oui |
| 2008 | 14 000 | 22,93 \$ | 321 020,00 \$ | |
| 2007 | 14 000 | 31,42 \$ | 439 880,00 \$ | |

John A. Hanna, B.A.A., FCGA



M. Hanna a été chef de la direction de Rexel Canada Électrique Inc., un distributeur de produits électriques, de 2003 à 2005 et vice-président exécutif et chef des opérations financières de Rexel Amérique du Nord Inc. de 2000 à 2003. Depuis le 1^{er} avril 2009 John Hanna est membre indépendant du comité de vérification de Transport Canada et de Infrastructure Canada. M. Hanna est administrateur de compagnies.

Domaines de compétences : Distribution, comptabilité, finances, fusions et acquisitions et systèmes TI.

Dorval, Québec, Canada

Indépendant

| Membre du conseil/Comité | | Membre du conseil d'une Compagnie publique | | |
|---------------------------------|------------------------|--|---|--|
| Conseil d'administration (2006) | | Innergex énergie renouvelable Inc. | | |
| Comité de vérification (2006) | | | | |
| Titres détenus ou contrôlés | | | | |
| Exercice | Actions ordinaires (#) | Cours de l'action (\$) | Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$) | Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires |
| 2009 | 1 000 | 30,89 \$ | 30 890,00 \$ | Oui |
| 2008 | 1 000 | 22,93 \$ | 22 930,00 \$ | |
| 2007 | 1 000 | 31,42 \$ | 31 420,00 \$ | |

Jacques Landreville



Jusqu'en décembre 2007, M. Landreville était le président et chef de la direction de Uni-Sélect. Il est administrateur de compagnies.

Domaines de compétences : Distribution, fusions et acquisitions.

Brossard, Québec, Canada

Non-indépendant²

| Membre du conseil/Comité | | Membre du conseil d'une Compagnie publique | | |
|---|------------------------|---|---|--|
| Conseil d'administration (1991) | | Colabor Income Fund | | |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération (2008) | | GLV Inc. | | |
| Comité de régie d'entreprise (2008) | | Groupe Opmedic Inc. Industries Lassonde Inc. | | |
| Titres détenus ou contrôlés | | | | |
| Exercice | Actions ordinaires (#) | Cours de l'action (\$) | Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$) | Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires |
| 2009 | 22 597 | 30,89 \$ | 698 021,33 \$ | Oui |
| 2008 | 22 967 | 22,93 \$ | 526 633,31 \$ | |
| 2007 | 22 967 | 31,42 \$ | 721 623,14 \$ | |

² Jacques Landreville était conseiller spécial au Président et chef de la direction jusqu'au 31 décembre 2008.

Jacques L. Maltais



Gatineau, Québec,
Canada

Indépendant

M. Maltais est un administrateur de compagnies.

Domaines de compétences : Distribution, rémunération.

| Membre du conseil/Comité | Membre du conseil d'une Compagnie publique |
|--|--|
| Conseil d'administration (1988) Comité de régie d'entreprise (1997) Comité des ressources humaines et de la rémunération, président (1993) | S.O. |

Titres détenus ou contrôlés

| Exercice | Actions ordinaires (#) | Cours de l'action (\$) | Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$) | Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires |
|----------|------------------------|------------------------|---|--|
| 2009 | 3 000 | 30,89 \$ | 92 670,00 \$ | Oui |
| 2008 | 3 000 | 22,93 \$ | 68 790,00 \$ | |
| 2007 | 3 000 | 31,42 \$ | 94 260,00 \$ | |

Hubert Marleau



Montréal, Québec,
Canada

Indépendant

M. Marleau est un gestionnaire de fonds professionnel et président de Palos Capital Corporation, une compagnie de gestion de placements canadienne.

Domaines de compétences : Financement de Compagnies, valeurs mobilières.

| Membre du conseil/Comité | Membre du conseil d'une Compagnie publique |
|--|---|
| Conseil d'administration (1994) Comité de vérification (2004) | A.I.S. Resources Limited CanAlaska Ventures Ltd. FRV Media Inc Gobimin Inc. Huntington Exploration Inc. Maudore Minerals Ltd. MCO Capital Inc Mitec Telecom Inc. Niocan Inc. Services de Télécommunications Buzz Inc. Warnex Inc. Woulfe Mining Corp |

Titres détenus ou contrôlés

| Exercice | Actions ordinaires (#) | Cours de l'action (\$) | Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$) | Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires |
|----------|------------------------|------------------------|---|--|
| 2009 | 4 000 | 30,89 \$ | 123 560,00 \$ | Oui |
| 2008 | 4 000 | 22,93 \$ | 91 720,00 \$ | |
| 2007 | 4 000 | 31,42 \$ | 125 680,00 \$ | |

Richard G. Roy, CA



Verchères, Québec,
Canada

Non-indépendant³

M. Roy est président et chef de la direction de Uni-Sélect. Avant janvier 2008, il a occupé les postes de vice-président, chef de l'exploitation et vice-président, administration et chef des opérations financières de la Compagnie.

Domaines de compétences : Distribution, comptabilité, financement de compagnies.

| Membre du conseil/Comité | | Membre du conseil d'une Compagnie publique | | |
|---|------------------------|--|---|--|
| Conseil d'administration (2008) Comité exécutif (2008) | | S.O. | | |
| Titres détenus ou contrôlés | | | | |
| Exercice | Actions ordinaires (#) | Cours de l'action (\$) | Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$) | Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires |
| 2009 | 20 438 | 30,89 \$ | 631 329,82 \$ | Oui |
| 2008 | 6 000 | 22,93 \$ | 137 580,00 \$ | |
| 2007 | 6 000 | 31,42 \$ | 188 520,00 \$ | |

Me Jeanne Wojas



Ile-des-Sœurs, Québec,
Canada

Indépendant

Me Wojas est avocate et administratrice de compagnies.

Domaines de compétences : Régie d'entreprise, fusions et acquisitions.

| Membre du conseil/Comité | | Membre du conseil d'une Compagnie publique | | |
|---|------------------------|--|---|--|
| Conseil d'administration (1997) Comité de régie d'entreprise, présidente (1997) Comité des ressources humaines et de la rémunération (1997) | | Bowater Produits Forestiers du Canada Inc. Shermag Inc. | | |
| Titres détenus ou contrôlés | | | | |
| Exercice | Actions ordinaires (#) | Cours de l'action (\$) | Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$) | Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires |
| 2009 | 3 000 | 30,89 \$ | 92 670,00 \$ | Oui |
| 2008 | 2 000 | 22,93 \$ | 45 860,00 \$ | |
| 2007 | 2 000 | 31,42 \$ | 62 840,00 \$ | |

Au 30 mars 2010, les administrateurs de Uni-Sélect étaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, propriétaires véritables ou exerçaient une emprise sur 2 014 957 actions ordinaires de Uni-Sélect, soit 10,22 % des actions ordinaires émises et en circulation de Uni-Sélect.

L'information quant aux actions dont chacun des administrateurs est propriétaire véritable ou sur lesquelles chacun d'eux exerce une emprise, a été fournie personnellement par chacun des administrateurs.

³ M. Roy est président et chef de la direction de la Compagnie.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET PRÉSENCE

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Rémunération forfaitaire annuelle et jetons de présence

Une rémunération forfaitaire annuelle et des jetons de présence sont versés aux membres du conseil d'administration qui ne sont pas des membres du personnel ou des dirigeants de la Compagnie :

| Type de rémunération | Rémunération annuelle au 31 décembre 2009 |
|---|---|
| Rémunération forfaitaire du président du conseil ¹ | 70 000 \$ |
| Rémunération forfaitaire à titre de membre du conseil | 30 000 \$ |
| Rémunération forfaitaire à titre de président de Comité (par réunion) | |
| - Comité de régie d'entreprise | 1 250 \$ |
| - Comité des ressources humaines et de la rémunération | 1 250 \$ |
| - Comité de vérification | 2 500 \$ |
| - Comité exécutif | -- |
| Jetons de présence (par membre/par réunion) | |
| - Réunion du conseil | 1 500 \$ |
| - Réunion du comité | 1 500 \$ |

¹ Le président du conseil ne reçoit que la rémunération forfaitaire annuelle.

Le tableau qui suit fournit la rémunération annuelle et les jetons de présence que chaque administrateur, qui n'est pas membre de la direction de la Compagnie, a reçu au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 pour sa participation au conseil d'administration de Uni-Sélect.

| | Rémunération du conseil (\$) | Jeton de présence conseil (\$) | Jeton de présence président du comité (\$) | Jeton de présence Comités (\$) | Prime à base d'actions (\$) | Prime à base d'options (\$) | Plan de rémunération incitatif non-participant (\$) | Valeur de la retraite (\$) | Autre rémunération (\$) | Total (\$) |
|----------------------------|------------------------------|--------------------------------|--|--------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---|----------------------------|-------------------------|-------------------|
| Clay E. Buzzard | 30 000 \$ | 10 500 \$ | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | 40 500 \$ |
| Pierre Desjardins | 30 000 \$ | 10 500 \$ | -- | 9 000 \$ | -- | -- | -- | -- | -- | 49 500 \$ |
| Jean Dulac | 30 000 \$ | 10 500 \$ | -- | 12 000 \$ | -- | -- | -- | -- | -- | 52 500 \$ |
| Jean-Louis Dulac | 70 000 \$ | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | 70 000 \$ |
| Joseph P. Felicelli | 22 500 \$ | 6 000 \$ | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | 28 500 \$ |
| Jean Guénette | 30 000 \$ | 10 500 \$ | 12 500 \$ | 7 500 \$ | -- | -- | -- | -- | -- | 60 500 \$ |
| John A. Hanna | 30 000 \$ | 10 500 \$ | -- | 7 500 \$ | -- | -- | -- | -- | -- | 48 000 \$ |
| Jacques Landreville | 30 000 \$ | 9 000 \$ | -- | 9 000 \$ | -- | -- | -- | -- | -- | 48 000 \$ |
| Léo Leblanc | 7 500 \$ | 1 500 \$ | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | 9 000 \$ |
| Jacques L. Maltais | 30 000 \$ | 9 000 \$ | 3 750 \$ | 14 500 \$ | -- | -- | -- | -- | -- | 57 250 \$ |
| Hubert Marleau | 30 000 \$ | 10 500 \$ | -- | 6 000 \$ | -- | -- | -- | -- | -- | 46 500 \$ |
| Jeanne Wojas | 30 000 \$ | 10 500 \$ | 3 750 \$ | 12 000 \$ | -- | -- | -- | -- | -- | 56 250 \$ |
| Total | | | | | | | | | | 566 500 \$ |

À l'exception de Richard G. Roy, aucun administrateur de la Compagnie n'a touché une rémunération autre que celle divulguée dans le tableau ci-haut.

Richard G. Roy, Président et chef de la direction en 2009, n'a touché aucune rémunération en qualité d'administrateur de Uni-Sélect. Toutefois, monsieur Roy a été rémunéré à titre de Président et chef de la direction de la Compagnie tel que décrit dans le tableau sommaire de la rémunération.

La Compagnie rembourse aux administrateurs leurs frais de déplacement et les autres dépenses qu'ils engagent afin d'assister aux réunions du conseil ou des comités.

Les administrateurs ne participent pas à un plan de pension souscrit par Uni-Sélect et ne reçoivent aucune rémunération à base d'actions. La Compagnie est partie à un contrat d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants, et les administrateurs sont des assurés nommés aux termes de ce contrat. La prime de 70 000 \$ est payée par la Compagnie.

REGISTRE DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit détaille la présence de chaque administrateur aux réunions du Conseil et des comités tenues en 2009.

| Nom | Nombre de réunions auxquelles il/elle a été présent(e) en 2009 | | | | |
|----------------------------------|--|---|---|---|------------------------------|
| | Conseil 7 réunions | Comité de vérification 5 réunions | Comité des ressources humaines et de la rémunération 5 réunions | Comité de régie d'entreprise 3 réunions | Comité exécutif 1 réunion |
| Clay E. Buzzard | 7 | -- | -- | -- | 1 |
| Pierre Desjardins | 7 | 5 | -- | -- | 1 |
| Jean Dulac | 7 | -- | 5 | 3 | -- |
| Jean-Louis Dulac | 7 | -- | 5 | 3 | 1 |
| Joseph P. Felicelli ¹ | 4 | 5 | -- | -- | -- |
| Jean Guénette | 7 | 5 | -- | -- | -- |
| John A. Hanna | 7 | 5 | -- | -- | -- |
| Jacques Landreville | 6 | -- | 4 | 2 | -- |
| Léo Leblanc ² | 1 | -- | -- | -- | -- |
| Jacques L. Maltais | 6 | -- | 5 | 3 | -- |
| Hubert Marleau | 7 | 4 | -- | -- | -- |
| Richard G. Roy | 7 | -- | -- | -- | 1 |
| Jeanne Wojas | 7 | -- | 5 | 3 | -- |

¹ Joseph P. Felicelli a été élu au Conseil d'administration en mai 2009.

² Léo Leblanc n'a pas soumis sa candidature en mai 2009.

INFORMATION CONCERNANT LA GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 12 administrateurs : Jean-Louis Dulac, président du conseil, Clay E. Buzzard, Pierre Desjardins, Jean Dulac, Joseph P. Felicelli, Jean Guénette, John A. Hanna, Jacques Landreville, Jacques L. Maltais, Hubert Marleau, Richard G. Roy et Jeanne Wojas.

Le conseil d'administration inclut à l'agenda de chacune de ses réunions une période de discussion en l'absence des administrateurs non indépendants et de la direction. En 2009, les administrateurs indépendants ont tenu sept (7) rencontres en l'absence d'administrateurs non indépendants et des membres de la direction.

Le président du conseil d'administration gère les affaires internes du conseil et cherche à respecter les principes d'une saine régie d'entreprise. Une description détaillée du rôle et des responsabilités du président du conseil d'administration est disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uniselect.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a adopté une charte du conseil pour établir les responsabilités spécifiques du conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le conseil et la direction. Une description détaillée du mandat du conseil d'administration est disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uniselect.com ou, sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

DESCRIPTIONS DE POSTE

Le conseil d'administration a adopté une charte pour chacun des comités du conseil, ainsi que des descriptions de poste pour le président du conseil, les présidents de comité et le président et chef de la direction. Une copie des chartes des différents comités et des descriptions de poste est disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uniselect.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE

Le conseil d'administration s'assure que les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation portant sur la nature et le fonctionnement des activités de la Compagnie. La direction fournit aux nouveaux administrateurs un dossier d'information générale sur la Compagnie et donne aux nouveaux administrateurs l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel, ainsi que la possibilité de visiter les centres de distribution et autres installations de la Compagnie.

Les nouveaux administrateurs reçoivent aussi une formation de base sur le rôle du conseil et de ses comités et la contribution de chaque administrateur (y compris l'engagement en temps et en ressources requis de chaque administrateur) de façon à les aider à contribuer efficacement au conseil.

Le conseil s'assure que les administrateurs reçoivent une formation sur une base régulière. La direction ou des consultants indépendants font des exposés sur différents sujets au conseil d'administration et mettent le conseil à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de régie. De plus, le conseil met à la disposition des administrateurs des activités et programmes de formation continue tel l'abonnement à l'Institut des administrateurs de Compagnies, de façon à maintenir ou à bonifier leurs compétences et leurs capacités en tant qu'administrateurs et à veiller à ce que leurs connaissances pertinentes et leur compréhension des activités de la Compagnie demeurent à jour.

ÉTHIQUE COMMERCIALE

Les responsabilités établies à la charte du conseil d'administration doivent être assumées en conformité avec les principes énoncés au Code de déontologie au travail et en affaires de la Compagnie qui s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Compagnie. Une copie du Code de déontologie au travail et en affaires est disponible sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site web de Uni-Sélect au www.uniselect.com ou, sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

Annuellement, chaque administrateur transmet au Secrétaire une liste des compagnies pour lesquelles il agit comme administrateur ou dans lesquelles il détient un intérêt important. Lorsqu'un administrateur a un intérêt important dans une transaction, il/elle doit divulguer cet intérêt au conseil d'administration et il/elle doit s'absenter de la réunion jusqu'à ce que le président du conseil l'invite à reprendre place. Dans tous les cas, l'administrateur concerné doit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote.

SÉLECTION DES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité de régie d'entreprise a la responsabilité de choisir et recommander au conseil des candidats à l'élection ou à la nomination pour combler toute vacance au sein du conseil. Lorsqu'il recommande des candidats au poste d'administrateur, le comité tient compte de facteurs tels que : i) les compétences et les aptitudes jugées nécessaires au fonctionnement de l'ensemble du conseil; ii) les compétences et les aptitudes individuelles; iii) la compatibilité de chaque candidat avec les autres membres du conseil; et iv) si chaque candidat a les disponibilités de temps et de ressources pour se consacrer aux fonctions de membre du conseil. De plus, le jugement, l'indépendance, les connaissances, la diversité, l'expérience dans des entreprises et d'autres organismes de taille comparable, la complémentarité du candidat et de l'expérience de l'ensemble des membres du conseil et la mesure dans laquelle le candidat représenterait un ajout souhaitable au sein du conseil et de ses comités sont pris en considération. Le comité tient aussi compte des exigences juridiques et réglementaires qui s'appliquent à la Compagnie en ce qui concerne la composition du conseil et de ses comités.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est nommé par le conseil d'administration pour le guider dans les questions de ressources humaines et de rémunération et pour mettre en œuvre des plans de relève et de perfectionnement des cadres. Le comité est chargé d'évaluer et de formuler des recommandations au conseil quant à la rémunération de la haute direction de la Compagnie, aux régimes, politiques et programmes de rémunération à court et long terme de la Compagnie. Le comité dirige la rédaction du rapport sur la rémunération de la haute direction reproduit dans la circulaire d'information.

Une description détaillée du rôle et responsabilités du comité des ressources humaines et de la rémunération et la Charte du comité des ressources humaines et de la rémunération sont disponibles sur le site web www.uniselect.com ou sur demande auprès du Secrétaire de la Compagnie.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Des renseignements concernant le comité de vérification de la Compagnie figurent à la rubrique 11 de sa notice annuelle 2009, qui est intégrée aux présentes par renvoi. On peut obtenir gratuitement un exemplaire de la notice annuelle sur SEDAR au www.sedar.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Compagnie.

Le texte intégral de la Charte du comité de vérification est disponible à l'Annexe C de la notice annuelle ou sur le site web www.uniselect.com ou sur demande auprès du Secrétaire de la Compagnie.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a été établi par le conseil d'administration pour la mise en œuvre de certaines résolutions du conseil conformément aux mandats expressément attribués par le conseil à ce comité. Le comité exécutif est composé de Clay E. Buzzard, Pierre Desjardins, Jean-Louis Dulac et Richard G. Roy. Jean-Louis Dulac est président du comité. À l'exception de Richard G. Roy, les membres du comité sont des administrateurs indépendants.

Une description détaillée du rôle et responsabilités du comité exécutif et la Charte du comité exécutif sont disponibles sur le site web www.uniselect.com ou sur demande auprès du Secrétaire de la Compagnie.

COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le comité de régie d'entreprise est établi par le conseil d'administration pour l'aider à la mise en œuvre et au respect des règles, procédures et politiques de régie d'entreprise, en particulier par la révision périodique des fonctions du conseil, de ses comités et de celles du président du conseil. Il examine aussi périodiquement les critères relatifs à la sélection et à la relève des administrateurs. Par ailleurs, il veille à ce qu'un processus soit établi pour évaluer le rendement et l'efficacité du conseil, des comités et de leurs membres. Il établit des critères d'évaluation du conseil, du président du conseil, de chaque comité du conseil et des administrateurs de façon à évaluer annuellement leur efficacité et leur contribution et il recommande des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des délibérations. Cette évaluation tient compte, dans le cas du conseil et des comités du conseil, de leur charte et, dans le cas d'un administrateur, des compétences et des aptitudes qu'il devrait contribuer au conseil. Le conseil, le président du conseil, les comités du conseil et les administrateurs doivent effectuer une auto-évaluation annuelle de rendement, y compris une revue de conformité avec les objectifs des chartes ou description de poste, conformément au processus élaboré par le comité de régie d'entreprise et approuvé par le conseil. Rapport est fait au conseil des résultats de l'auto-évaluation. Le comité veille à la divulgation des éléments de régie d'entreprise de la Compagnie dans les documents de la Compagnie.

Le comité de régie d'entreprise est composé de Jean Dulac, Jean-Louis Dulac, Jacques Landreville, Jacques L. Maltais et Jeanne Wojas, présidente du comité. À l'exception de Jacques Landreville, tous les membres du comité sont indépendants.

Le comité de régie d'entreprise s'assure également de respecter ou dépasser les lignes directrices réglementaires; solliciter et recruter de nouveaux administrateurs; recommander des modifications aux chartes du conseil et des comités.

Pour une description détaillée du rôle et des responsabilités du comité de régie d'entreprise, le lecteur peut consulter la Charte de régie d'entreprise sur le site web de Uni-Sélect au www.uniselect.com ou en obtenir un exemplaire sur demande auprès du Secrétaire de la Compagnie.

RÉMUNÉRATION - DISCUSSION ET ANALYSE

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté en 2008 une réglementation portant sur la divulgation de la rémunération des cadres supérieurs. Ces règles ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'information et de fournir aux actionnaires et à l'ensemble du marché une information complète sur la valeur de la rémunération payée par la Compagnie à ses cadres supérieurs et certains officiers en particulier. Cette rubrique, Rémunération - Discussion et Analyse (« RD&A ») est la seconde diffusion faite par Uni-Sélect en conformité avec cette réglementation.

La rédaction du RD&A est dirigée par le comité des ressources humaines et de la rémunération (le « comité ») et est approuvée par le conseil. Les programmes de rémunération décrits ci-dessous s'appliquent aux cadres supérieurs et au personnel de direction de la Compagnie avec les adaptations requises pour refléter le niveau de responsabilité de chacun.

OBJECTIFS DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des cadres supérieurs est composée (a) d'un salaire de base, (b) d'incitatifs à court terme ou primes payées une fois l'an qui sont fonction de l'atteinte d'objectifs définis, et (c) d'incitatifs à long terme dont bénéficient les cadres supérieurs sur une période de plusieurs années et dans le cas des régimes de retraite qui survivent la terminaison de l'emploi. L'information sur la rémunération, le salaire de base et les incitatifs à court et long terme sont abordés dans les pages qui suivent.

PRINCIPES DE LA RÉMUNÉRATION

1. La rémunération est l'outil principal servant à attirer, retenir et motiver des cadres qui possèdent les aptitudes et l'engagement qui sauront générer de la valeur pour l'actionnaire;
2. Le salaire de base représente de 90 % à 100 % de la rémunération médiane payée aux cadres supérieurs qui ont des responsabilités similaires à celles du cadre; cette médiane est celle d'un groupe de référence compilé par Towers Perrin (le « groupe de référence »). Le Groupe de référence pour 2009 est constitué des Compagnies suivantes :

| | | |
|----------------------|----------------------|-------------------------|
| Agropur | Forzani | Quincaillerie Richelieu |
| Bata | Hudson's Bay Company | RONA |
| Belron Canada | Imperial Tobacco | Sears Canada |
| Best Buy | Jean Coutu | Shoppers Drug Mart |
| Camoplast | Mazda Canada | SICO |
| Canada Safeway | Molson Canada | Sobeys |
| Canadian Tire | Nestlé Canada | Spectra Premium |
| Dorel | Procter and Gamble | UAP |
| Fining International | Purolator | |

Ces compagnies ont été choisies par le comité sur recommandation de Towers Perrin comme étant, entre autres, des entreprises représentatives d'employeurs potentiels pour les cadres supérieurs de la Compagnie. Les données du groupe de référence ne sont pas utilisées par la Compagnie pour des fins autres que la comparaison de la rémunération des cadres supérieurs avec celle du groupe de référence; le comité considère qu'une telle comparaison est un facteur déterminant du niveau de rémunération.

3. Si le Programme d'Unités de Performance (PUP) atteint la valeur de base (voir la rubrique Incitatifs à long terme – Programme d'unités de performance en page 19), la rémunération du cadre devrait égaler la médiane de la rémunération du groupe de référence. Par ailleurs, lorsque le PUP excède la valeur de base, la rémunération des cadres devrait excéder la médiane du groupe de référence; et
4. Les incitatifs à long terme bien ciblés favorisent le maintien des cadres à l'emploi de Uni-Sélect.

CADRES SUPÉRIEURS IDENTIFIÉS

La RD&A porte sur la rémunération payée aux cadres supérieurs identifiés ci-après pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009; ils sont à l'occasion nommés « cadres supérieurs identifiés » ou « CSIs ». Les cadres supérieurs identifiés incluent le chef de la direction, le chef de la direction financière et les trois dirigeants dont la rémunération globale est la plus élevée (excluant le régime de retraite). Les CSIs de Uni-Sélect sont :

- (1) Richard G. Roy, président et chef de la direction;
- (2) Denis Mathieu, vice-président et chef de la direction financière;
- (3) James E. Buzzard, vice-président principal, développement corporatif, USA;
- (4) Gary O'Connor, vice-président exécutif; et
- (5) Michel Ravacley, vice-président, chaîne d'approvisionnement et intégration.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Le comité fait les recommandations au conseil sur la rémunération des cadres supérieurs de Uni-Sélect, soumet les objectifs du programme d'incitatifs à court terme et évalue la performance de chaque cadre supérieur identifié. Le conseil est l'autorité ultime en matière de rémunération des cadres supérieurs identifiés de Uni-Sélect et des changements à la politique de rémunération.

Le président et chef de la direction développe les objectifs qu'il prévoit réaliser et sur la base desquels le président du conseil évaluera sa performance et, en tant que membre de l'équipe de direction, chaque cadre supérieur identifié complète le même processus avec le président et chef de la direction. Les objectifs sont revus par le comité et soumis au conseil pour approbation.

Le président du conseil fait l'évaluation du président et chef de la direction et ce dernier, à son tour, évalue la performance de chaque cadre supérieur identifié par rapport à ses objectifs respectifs. Le président du conseil et le président et chef de la direction soumettent leur évaluation au comité pour examen et ce dernier, par la suite soumet ses recommandations au conseil pour approbation. Les cadres supérieurs identifiés ne jouent aucun rôle dans l'attribution de leur rémunération hormis discuter de leur performance dans l'atteinte de leurs objectifs déterminés.

Le président du conseil est Jean-Louis Dulac et le comité est constitué des administrateurs suivants : Jean Dulac, Jean-Louis Dulac, Jacques Landreville, Jacques L. Maltais et Jeanne Wojas. Aucun membre du comité n'était un dirigeant ou un employé de Uni-Sélect et chaque membre du comité a été considéré comme indépendant de la Compagnie par le conseil sauf Jacques Landreville qui a agi comme conseiller spécial auprès du président et chef de la direction jusqu'au 31 décembre 2008.

RÉMUNÉRATION 2009

Le comité s'appuie sur des éléments quantifiables et son jugement pour fixer la rémunération des cadres supérieurs identifiés. Le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques qui ne sont pas quantifiables requiert l'évaluation personnelle des membres du comité; le comité est d'avis que l'utilisation de mesures exclusivement quantifiables ne permet pas une évaluation adéquate de la performance d'un cadre, et qu'il est plus judicieux d'utiliser un mélange d'objectifs quantifiables et d'objectifs qui requièrent une évaluation personnalisée. Le comité s'assure que la rémunération globale des cadres supérieurs identifiés reflète les principes directeurs convenus plus tôt dans ce RD&A et demeure alignée à la performance financière de la Compagnie.

SALAIRE DE BASE

Le salaire de base est le reflet du niveau hiérarchique, des responsabilités et de la complexité de chaque poste. Le salaire de base de chaque cadre supérieur est revu annuellement. Le salaire de base rémunère les cadres supérieurs pour l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes.

INCITATIFS À COURT TERME

Le programme d'incitatifs à court terme comprend une prime annuelle fonction du niveau de réalisation (i) du budget annuel de la Compagnie et (ii) d'objectifs spécifiques. Le programme d'incitatifs à court terme récompense équitablement les cadres supérieurs qui se distinguent par leur contribution; assure un équilibre entre la performance individuelle, la performance financière et la rémunération; permet une progression de la rémunération des cadres supérieurs selon le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques.

Prime liée aux objectifs financiers

La prime est basée sur l'atteinte des objectifs financiers annuels et permet aux cadres de participer au succès financier de la Compagnie. Le conseil, annuellement, détermine des échelles de niveau d'atteinte des objectifs financiers pour le Groupe Automotive Canada, le Groupe Automotive USA, le Groupe Poids Lourds et les activités de Uni-Sélect sur une base consolidée. À chaque niveau de réalisation correspond une prime. La rémunération des cadres supérieurs identifiés est fixée du niveau d'atteinte des objectifs financiers de Uni-Sélect (sur une base consolidée) alors que pour messieurs Gary O'Connor et James E. Buzzard, les principes généraux de rémunération sont les mêmes sauf pour le calcul de la prime liée aux objectifs financiers qui, dans leur cas, est fonction des objectifs financiers de l'unité d'affaires dont ils assument la direction soit respectivement pour chacun d'entre eux, le Groupe Automotive Canada et le Groupe Automotive USA.

Pour les cadres supérieurs de Uni-Sélect dont les fonctions sont liées à l'exploitation de la Compagnie, la prime liée aux objectifs financiers varie de 6,5 % à 45 % du salaire de base pour un niveau d'atteinte qui varie de 80 % à 100 % des objectifs financiers; le conseil a ajouté des jalons pour récompenser une performance qui excède les objectifs financiers; cette échelle prévoit le paiement d'une prime pour « surperformance » qui peut atteindre de 29,33 % à 72% du salaire de base pour une performance qui aurait excédé de 102 % à 108 % les objectifs financiers; pour les cadres supérieurs du Groupe Automotive Canada, la prime pour l'atteinte des objectifs financiers varie de 2,5 % à 35 % du salaire de base pour un niveau d'atteinte des objectifs financiers de 80 % à 100 %; pour les cadres supérieurs du Groupe Automotive USA, la prime pour l'atteinte des objectifs financiers varie de 3 % à 35 % du salaire de base pour un niveau d'atteinte des objectifs financiers de 80 % à 100 %.

C'est en raison des éléments d'actif additionnel immobilisés pour l'exploitation des magasins corporatifs aux États-Unis, des fonds requis pour poursuivre la croissance par acquisitions et des délais encourus avant de bénéficier pleinement des synergies découlant des acquisitions que le comité a convenu d'échelles de mesure et de comparables différentes pour les cadres des Groupes Automotive Canada et USA.

Les cadres supérieurs identifiés ont reçu les primes suivantes qui correspondent à l'atteinte des objectifs financiers de leur Groupe ou, le cas échéant, de la Compagnie:

| Nom | Prime payée | Pourcentage du salaire de base | Prime maximale (excluant la prime pour surperformance) | Pourcentage du salaire de base |
|------------------|-------------|--------------------------------|--|--------------------------------|
| Richard G. Roy | 71 179 \$ | 15 % | 213 750 \$ | 45 % |
| Denis Mathieu | 22 313 \$ | 8,75 % | 89 250 \$ | 35 % |
| James E. Buzzard | 0 \$ | S.O. | 101 500 \$ | 35 % |
| Gary O'Connor | 77 000 \$ | 35 % | 77 000 \$ | 35 % |
| Michel Ravacley | 18 813 \$ | 8,75 % | 75 250 \$ | 35 % |

Les détails spécifiques sur les objectifs financiers sont inclus au budget et ne sont pas dévoilés car la communication de cette information serait préjudiciable aux intérêts de la Compagnie et de la nature d'une information prospective sur ses résultats.

Objectifs spécifiques

Un second élément de la prime des cadres supérieurs dépend de l'atteinte, par le cadre, d'objectifs individuels et spécifiques. Un objectif spécifique peut ne pas être atteint, l'être partiellement ou totalement. La prime allouée varie de 5 % à 18 % du salaire de base en fonction de la nature de l'objectif, de son impact sur la Compagnie et des opérations sur lesquelles le cadre a une influence et tout objectif que le conseil désire promouvoir.

Les objectifs spécifiques des cadres supérieurs identifiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, étaient:

| Nom | Objectifs |
|--|---|
| Richard G. Roy | Diriger l'investissement en capital le plus important des dernières années, soit la transition des systèmes de gestion en place à un système évolué de base de données. |
| | Revoir le plan stratégique de Uni-Sélect USA, ses objectifs, la structure organisationnelle et les moyens pour les atteindre. |
| | Revoir le plan stratégique du Groupe Automotive Canada, ses objectifs, la structure organisationnelle et les moyens pour les atteindre. |
| | Développer la structure et la mise en œuvre de la stratégie de distribution de pièces de remplacement pour les véhicules importés. |
| Prime maximale payable: 52 250 \$ Prime payée pour 2009: 48 688 \$ | |

| Nom | Objectifs |
|--|---|
| Denis Mathieu | Évaluer les besoins et les outils de crédit, dont le crédit bancaire, en vue d'assurer la disponibilité de fonds pour l'implantation des projets de développement et, négocier la mise en place des facilités de crédit requises. |
| | Faire la mise à jour des risques de l'entreprise et qualifier, par ordre de probabilité et d'impact financier leur importance relative. |
| | Superviser le plan de transition des systèmes de gestion, poursuivre leur amélioration, réduire de façon ordonnée le fond de roulement, élaborer un programme de formation des cadres portant sur le retour sur l'actif. |
| Prime maximale payable: 25 500 \$ Prime payée pour 2009: 22 950 \$ | |

| Nom | Objectifs |
|-------------------------|---|
| James E. Buzzard | Améliorer le rendement sur actif des activités du Groupe Automotive USA de 0,77% mesuré par rapport au rendement sur actif de l'exercice 2008. |
| | Être à la fois un meneur, un promoteur des avantages, un communicateur des développements et un membre actif du comité directeur du projet de remplacement des systèmes informatiques; assurer que les ressources appropriées soient disponibles à chaque phase du développement. |
| | Voir au déploiement de l'inventaire de produits Beck/Arnley dans chaque unité d'affaires du Groupe Automotive USA et atteindre le budget de vente des produits Beck/Arnley |
| | Diriger la mise à jour du plan stratégique du Groupe Automotive USA, soumettre ce plan au Conseil et recevoir son approbation. |
| En SUS | Prime maximale payable: 29 000\$ \$ Prime payée pour 2009: 0 \$ |

| Nom | Objectifs |
|--|---|
| Gary O'Connor | Assurer la croissance de la valeur des ventes de produits destinés aux véhicules de marque étrangère; la réalisation de l'objectif est mesurée par l'atteinte des prévisions budgétaires. |
| | Faire la mise à jour du plan stratégique du Groupe Automotive Canada et à cette occasion développer des plans de rémunération qui tiennent compte des objectifs de vente pour favoriser les axes de développement identifiés au plan. |
| | Supporter le plan de transition des systèmes de gestion au nouveau système de base de données et plus particulièrement l'intégration des activités et des données du Groupe Automotive Canada. |
| Prime maximale payable: 22 000 \$ Prime payée pour 2009: 11 000 \$ | |

| Nom | Objectifs |
|--|---|
| Michel Ravacley | Réduire la valeur de l'inventaire de produits dans les emplacements du Groupe Automotive USA par l'élimination de produits en double, la réduction d'inventaire de produits à faible rotation, l'amélioration de l'efficacité des entrepôts régionaux. L'atteinte de l'objectif est mesurée par la réduction de la valeur de l'inventaire en fin d'exercice par rapport à celle en début d'exercice. |
| | Réduire la valeur de l'inventaire de produits dans les emplacements du Groupe Automotive Canada par l'élimination de produits en double, la réduction d'inventaire de produits à faible rotation, l'amélioration de l'efficacité des entrepôts régionaux. L'atteinte de l'objectif est mesurée par la réduction de la valeur de l'inventaire en fin d'exercice par rapport à celle en début d'exercice. |
| | Améliorer le ratio du coût des salaires en fonction des ventes effectuées par les entrepôts du Groupe Automotive Canada. L'atteinte de l'objectif est mesurée en fonction de l'amélioration de ce ratio en fin d'exercice 2008. |
| | Améliorer le ratio du coût des salaires en fonction des ventes effectuées par les entrepôts du Groupe Automotive USA. L'atteinte de l'objectif est mesurée en fonction de l'amélioration de ce ratio en fin d'exercice 2008. |
| | Réaliser l'implantation du système de gestion de l'inventaire pour les activités du Groupe Autotmotive Canada; réaliser les économies et l'efficacité identifiées à l'occasion de la décision d'implanter ce système. |
| | Gérer les ressources humaines de l'équipe de la chaîne d'approvisionnement de produits à l'occasion des changements fondamentaux découlant de la mise en place du nouveau système de base de données, identifier le personnel clé et assurer une communication transparente sur l'état d'avancement des travaux. |
| Prime maximale payable: 32 250 \$ Prime payée pour 2009: 24 188 \$ | |

Amélioration du ratio cours/bénéfice

Certains cadres supérieurs identifiés partagent un objectif commun fonction de l'amélioration du ratio cours/bénéfice des actions de Uni-Sélect lorsque comparée à la performance d'un groupe témoin (le « Groupe de comparables »). Le Groupe de comparables est sélectionné pour représenter des compagnies caractérisées par leur efficacité, leur taille similaire à celle de Uni-Sélect, leur volume d'affaires ou leur expérience de croissance par acquisitions. Annuellement, le comité revoit les compagnies qui font partie du Groupe de comparables. Pour 2009, le Groupe de comparables était constitué de: la Corporation Canadian Tire, Genuine Parts Company, Metro inc., Richelieu Hardware Ltd. et Rona inc.

La moyenne du ratio cours/bénéfice (au 31 décembre 2008) des actions de Uni-Sélect transigées à la Bourse de Toronto au cours des 10 derniers jours de 2008 et des 10 premiers jours de 2009 a été de 10,27; le même ratio pour les actions du Groupe de comparaison, en moyenne, était de 10,68. Les objectifs des cadres supérieurs étaient de réduire l'écart de 0,41 entre le ratio de Uni-Sélect et le ratio moyen applicable aux actions du Groupe de comparables à la fin de l'année 2009. Le comité a fixé une échelle afin d'analyser le niveau d'atteinte et la rémunération conséquente; l'échelle prend en compte et s'applique différemment eu égard aux niveaux hiérarchiques des participants.

| Objectif | % de l'objectif |
|---|------------------------|
| ratio C/B au début de 2009 : 10,27 | |
| ratio C/B maintenu à la fin de 2009 : 11,41 > 10,27 | 2,0 à 4,0 % |
| écart ratio C/B réduit par 0,01 à 0,20 | 3,0 à 5,5 % |
| ratio C/B réduit par 0,21 à 0,40 | 4,5 à 8,0 % |
| ratio C/B amélioré au-dessus de 0,41 | 5,0 à 9,0 % |

Au 31 décembre 2009, le ratio cours/bénéfice de Uni-Sélect était de 11,41 alors que ce même ratio pour les actions du Groupe de comparables était de 14,45, un écart de 3,04, une différence de 2,57. Les CSIs ont reçu une prime au niveau inférieur de l'échelle de bonification, le ratio C/B ayant été maintenu alors que l'écart entre le ratio C/B du titre de Uni-Sélect n'avait pas été réduit par rapport au Groupe de comparables.

| Nom | Prime payée | Prime maximale |
|------------------|--------------------|-----------------------|
| Richard G. Roy | 19 000 \$ | 42 750 \$ |
| Denis Mathieu | 5 100 \$ | 12 750 \$ |
| James E. Buzzard | 0 \$ US | 14 500 \$US |
| Gary O'Connor | 4 400 \$ | 11 000 \$ |
| Michel Ravacley | S.O. | S.O. |

INCITATIFS À LONG TERME

Les programmes d'incitatifs à long terme incluent le Programme d'unités de performance, le régime d'options d'achat d'actions et le régime de retraite, un sommaire de ces programmes est disponible sous les rubriques « Programme d'unités de performance », « Régime d'options d'achat d'actions » et « Régime de retraite » qui suivent.

Outre le Régime d'options d'achat d'actions, la Compagnie n'a aucune autre forme de rémunération sous forme d'équité.

Programme d'unités de performance

Les cadres supérieurs de Uni-Sélect participent au Programme d'unités de performance (« PUP »). Le PUP a été mis en place pour permettre aux cadres de participer au succès à long terme de la Compagnie et les inciter à demeurer à son emploi; l'objectif initial du PUP était de remplacer le Régime d'options parce que ce dernier ne pouvait être utilisé de façon équitable en raison du nombre limité d'actions qui pouvaient être émises. Le montant des paiements aux participants est établi selon une formule mathématique qui ne laisse pas place à une attribution subjective. Le PUP n'offre ni droit de vote ni de participation aux profits. Les cadres supérieurs qui participent au PUP sont ceux

qui ont une influence directe sur les résultats à long terme de la Compagnie. Ils sont nommés participants au programme par le conseil. Le PUP a une forte corrélation à la performance financière de la Compagnie et allie la rémunération des cadres à cette performance, contrairement à une rémunération qui serait fonction de la variation du cours des actions sur laquelle la direction n'a aucune influence directe.

Chaque participant au PUP reçoit un nombre d'unités établi selon une formule qui prend en considération leur salaire de base et leur niveau hiérarchique; 4 niveaux hiérarchiques déterminent le nombre d'unités octroyées qui varie de 0,25 pour un directeur général à 1 pour le président et chef de la direction.

Chaque unité PUP a une valeur de base de 100 \$, bonifiée ou diminuée par le rendement sur l'avoir moyen des actionnaires par cycle (« Rendement sur l'Avoir Moyen des Actionnaires » ou « RAMA »). Chaque cycle est consécutif et rotatif et a une durée de trois ans (« cycles mobiles ») de sorte telle qu'un nouveau cycle commence à chaque année. À l'origine, la valeur de base de 100 \$ a été établie à un taux RAMA de 15% par cycle triennal et la valeur d'une unité PUP variait en fonction d'une échelle où le seuil inférieur était fixé à 80 \$ pour un RAMA entre 13,5 % et 14,25 % et le seuil supérieur à 180 \$ pour un RAMA de 16,7 % ou plus; les unités PUP n'avaient aucune valeur si le RAMA était inférieur à 13,5 %.

Au début de 2009, le comité a amendé la procédure; le RAMA est la somme (i) du rendement, à la date à laquelle chaque unité PUP est octroyée par le conseil, des obligations du Canada émises pour un terme de 10 ans (3,4% pour 2009) (ii) 9,6 % (soit le taux excédant le taux de rendement d'un placement sécuritaire, au moment où le PUP était lancé). La valeur de base de chaque unité de 100 \$ est établie au taux RAMA de 13 % pour le cycle triennal 2009 et 12,85 % pour le cycle triennal 2010. Sur une base transitionnelle, le RAMA des unités octroyées pour un cycle de trois ans ne sera pas modifié de façon rétroactive pour les périodes écoulées. Le comité de la rémunération et des ressources humaines, a, faisant usage de son pouvoir discrétionnaire, pour les fins de calcul du rendement de la dernière année des unités émises en 2007, exclus la perte nette, après impôt, découlant de la disposition des éléments d'actif de Palmar et les déboursés non récurrents encourus en 2009 pour la mise en place de la structure financière de sorte que l'échelle minimale de paiement des unités de performance a été acquise et le comité a fixé à 80 \$ la valeur par unité. Chacune de ces initiatives ayant fait d'une décision stratégique du Conseil. Le Conseil a approuvé cette recommandation.

Sauf pour la retraite ou le décès, un participant au PUP ne reçoit aucun paiement en sa qualité de détenteur d'unités avant que le cycle de trois ans ne soit écoulé et à moins qu'il ne soit un employé de la Compagnie.

Les cadres supérieurs identifiés participent au PUP et ont reçu les paiements qui suivent eu égard à leur détention d'unités et se sont vus octroyer le nombre d'unités de performance apparaissant vis-à-vis leur nom :

| Nom | Nombre d'unités octroyées en 2006 et acquises | Nombre d'unités octroyées en 2007 et acquises | RAMA pour un paiement au niveau cible de 100\$ | | Niveau atteint pour 2008 | Niveau atteint pour 2009 | Paiement 2008 | Paiement 2009 |
|----------------------------------|---|---|--|---------|--------------------------|--------------------------|----------------|---------------|
| | | | 2006 | 2007 | | | | |
| Richard G. Roy | 1 000 | 1 375 | 15 % | 14,33 % | 90 \$ | 80 \$ | 90 000 \$ | 110 000 \$ |
| Denis Mathieu¹ | S.O. | 1 075 | 15 % | 14,33 % | 90 \$ | 80 \$ | ∅ ¹ | 86 000 \$ |
| James E. Buzzard | 700 | 800 | 15 % | 14,33 % | 90 \$ | 80 \$ | 63 000 \$ | 64 000 \$ |
| Gary O'Connor | 975 | 1 000 | 15 % | 14,33 % | 90 \$ | 80 \$ | 87 750 \$ | 80 000 \$ |
| Michel Ravacley | S.O. | S.O. | 15 % | 14,33 % | 90 \$ | 80 \$ | ∅ ¹ | ∅ |

¹ Denis Mathieu et Michel Ravacley n'étaient pas des participants depuis un cycle triennal complet.

Régime d'options d'achat d'actions

PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION

Le tableau suivant énonce le plan de rémunération pour lequel des titres de participation de la Compagnie sont autorisés à être émis, soit le régime d'options d'achat d'actions de la Compagnie, au 31 décembre 2009 :

| Catégorie de plan | Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation (a) | Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation (b) | Nombre de titres restant à émettre en vertu de plans de rémunération à base de titres de participation (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (a)) (c) |
|---|---|--|--|
| Plans de rémunération à base de titres de participation approuvés par les porteurs | S.O. | S.O. | S.O. |
| Plans de rémunération à base de titres de participation non approuvés par les porteurs | 73 929 | 24,20 \$ | 39 126 |

L'objectif du Régime d'options d'achat d'actions pour les employés et les dirigeants de la direction (le « Régime d'options ») était, jusqu'à son remplacement par le PUP, d'aider la compagnie à attirer et retenir des cadres d'expérience compétents, encourager leur participation à l'actionnariat et aligner leur intérêt à ceux des actionnaires et de la Compagnie. Un solde de 39 126 actions peut être émis en vertu du Régime d'options.

Le conseil d'administration administre le Régime d'options et approuve les octrois d'options; il peut accorder une option sur tout nombre d'actions, jusqu'à 100 % de toutes les actions du Régime d'options, à tout dirigeant ou cadre de la Compagnie (un « Bénéficiaire ») et peut adopter toute mesure qu'il considère utile pour la gestion du Régime d'options. Les options sont acquises par tranche de 20 % des actions octroyées pour chaque période consécutive de 12 mois. Le prix auquel les actions ordinaires peuvent être acquises est égal au prix de clôture des actions de la Compagnie à la Bourse de Toronto le jour précédent la date de l'octroi.

Sujet à l'approbation préalable de la Bourse de Toronto ou de tout autre organisme réglementaire auquel le Régime d'options serait assujéti, le conseil d'administration peut, en tout temps et de temps à autre, amender, suspendre ou mettre fin au Régime d'options, en tout ou en partie; cependant, le Conseil d'administration ne peut, sans le consentement des actionnaires détenteurs d'une majorité d'actions ordinaires, présents et votant en personne ou par procuration à une assemblée de la Compagnie, majorer de façon matérielle les avantages des participants au Régime d'options, augmenter le nombre d'actions qui peut être émis ou modifier de façon substantielle les critères d'éligibilité au Régime d'options.

La grille suivante illustre pour chaque membre de la haute direction visé toutes les attributions en cours à la fin du dernier exercice, notamment celles attribuées avant le dernier exercice :

| Attributions à base d'options | | | | | Attributions à base d'actions | |
|-------------------------------|---|----------------------------------|--|---|---|---|
| Nom | Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre) | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées (\$) [la différence entre le taux d'exercice et le prix de clôture au 31 décembre 2009, soit 30,89 \$] | Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre) | Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) |
| Richard G. Roy | 10 299 50 000 | 15,05 \$ 31,43 \$ | 13 déc. 2011 1 ^{er} janvier 2018 | 163 136 \$ Ø | Ø Ø | Ø Ø |
| Denis Mathieu | Ø | Ø | - | Ø | Ø | Ø |
| James E. Buzzard | Ø | Ø | - | Ø | Ø | Ø |
| Gary O'Connor | Ø | Ø | - | Ø | Ø | Ø |
| Michel Ravacley | Ø | Ø | - | Ø | Ø | Ø |

Le tableau qui suit illustre la valeur des attributions à base d'options, à base d'actions et en vertu du PUP pour chacun des cadres supérieurs identifiés :

| Nom | Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) | Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) | Rémunération en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$) |
|------------------|---|---|---|
| Richard G. Roy | 0 \$ | S.O. | Ø |
| Denis Mathieu | S.O. | S.O. | Ø |
| James E. Buzzard | S.O. | S.O. | Ø |
| Gary O'Connor | S.O. | S.O. | Ø |
| Michel Ravacley | S.O. | S.O. | Ø |

À l'exception des primes liées à l'amélioration du ratio cours/bénéfice des actions de la Compagnie (tel que décrit à la page 19 de la circulaire) la Compagnie n'a octroyé, durant le plus récent exercice financier terminé ou toute autre période couverte par la circulaire, aucune attribution en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions qui est basée sur des conditions liées au prix des actions de la Compagnie. L'information pertinente concernant les primes liées à l'amélioration du ratio cours/bénéfice des actions de la Compagnie est présentée au tableau reproduit ci-dessus sous la colonne « Rémunération en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$) ». Outre le Programme d'unités de performance, la Compagnie n'a attribué au cours du plus récent exercice financier terminé, aucune rémunération se rapportant à un plan incitatif à long terme autre qu'à base d'actions.

Régime de retraite

La Compagnie offre des avantages de retraite à ses employés canadiens par le biais d'un régime de retraite de base, un régime de retraite enregistré pour la haute direction et un régime de retraite non-enregistré additionnel pour certains des membres de la haute direction. Le régime de retraite est un régime à prestations déterminées.

Chaque Cadre supérieur identifié peut recevoir des prestations complètes, sans réduction actuarielle, une fois atteint l'âge de 60 ans. Les prestations de retraite indiquées dans le tableau qui suit incluent l'ensemble des bénéficiaires sous le régime de base, le régime enregistré pour la haute direction et le régime additionnel.

Les prestations annuelles payables sont basées sur le salaire final moyen du membre en fin d'année ainsi que sur les projections de service; on prend pour hypothèse, afin de déterminer le montant annuel payable en fin d'année, que le membre satisfera aux conditions d'acquisition sous le régime additionnel (i.e. que le membre aura atteint au moins l'âge de 55 ans et aura complété au moins 5 années de service lors de la retraite). Les hypothèses utilisées pour la préparation de l'information présentée dans le tableau suivant sont identiques à celles utilisées pour calculer les obligations accumulées au 31 décembre 2009 reflétées dans les états financiers vérifiés pour l'année se terminant à cette même date; ces hypothèses incluent une majoration estimée du salaire annuel de l'ordre de 4 % par année et un taux d'actualisation de 6,40 % par année.

Les employés de la Compagnie aux États-Unis participent à un régime enregistré en vertu des lois fiscales et connu sous le vocable 401(k) (le « Régime 401(k) »). Le Régime 401(k) permet au participant d'épargner pour la retraite et de différer l'impôt sur les revenus provenant du capital souscrit au Régime 401(k). La Compagnie souscrit au Régime 401(k) de chaque employé une somme égale à celle contribué par le participant jusqu'à concurrence de 3 % de son salaire de base.

Le tableau qui suit illustre les coûts de la Compagnie et les prestations estimées à la retraite de chaque Cadre supérieur identifié :

| Nom | Années décomptées au 31 décembre 2009 | | Prestations annuelles payables (\$) | | Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice | Variation attribuable à des éléments rémunérateurs | Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs | Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice |
|------------------|---------------------------------------|--------------------|-------------------------------------|------------|--|--|--|--|
| | Régimes enregistrés | Régime additionnel | À la fin de l'exercice | À 65 ans | (\$) | (\$) | (\$) | (\$) |
| Richard G. Roy | 11,00 | 9,42 | 82 000 \$ | 145 000 \$ | 873 700 \$ | 90 100 \$ | 204 100 \$ | 1 167 900 \$ |
| Denis Mathieu | 2,83 | 2,83 | 12 500 \$ | 108 800 \$ | 59 700 \$ | 32 700 \$ | 25 800 \$ | 118 200 \$ |
| James E. Buzzard | S.O. | S.O. | S.O. | S.O. | S.O. | S.O. | S.O. | S.O. |
| Gary O'Connor | 4,00 | 4,00 | 17 600 \$ | 80 400 \$ | 124 500 \$ | 41 500 \$ | 39 800 \$ | 205 800 \$ |
| Michel Ravacley | 1,00 | 1,00 | 2 400 \$ | 32 500 \$ | - \$ | 37 000 \$ | 8 200 \$ | 45 200 \$ |

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant donne le détail de la rémunération annuelle de chaque cadre supérieur identifié pour les années 2008 et 2009. L'information sur la rémunération payée au cours des années antérieures et les autres renseignements déposés auprès de la Commission provinciale canadienne des valeurs mobilières sur SEDAR peuvent être consultés à www.sedar.com.

| Nom et poste principal | Année | Salaire (\$) | Prime à base d'options (\$) | Prime à base d'options (\$) | Plan de rémunération incitatif non participatif (\$) | | Valeur de la retraite changement compensatoire (\$) | Autre rémunération (\$) | Rémunération totale (\$) |
|--|-------|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|---------------------------------|---|----------------------------|------------------------------|
| | | | | | Plan incitatif annuel | Plan incitatif à long terme PUP | | | |
| Richard G. Roy Président et chef de la direction | 2009 | 455 673 \$ | | | 138 867 \$ | 110 000 \$ | 90 100 | 14 400 \$ | 809 040 \$ |
| | 2008 | 404 115 \$ | | 498 500 \$ ¹ | 188 000 \$ | 90 000 \$ | 441 000 \$ ² | 14 400 \$ | 1 636 215 \$ |
| Denis Mathieu VP et chef de la direction financière | 2009 | 251 807 \$ | | | 50 363 \$ | 86 000 \$ | 32 700 \$ | 12 012 \$ | 432 882 \$ |
| | 2008 | 236 326 \$ | | | 92 238 \$ | S.O. ³ | 44 100 \$ | 35 513 \$ | 408 177 \$ |
| James E. Buzzard ^{4,5} VP principal, développement corporatif, USA | 2009 | 324 352 \$ 284 519 \$ USD | | | 0 \$ | 64 000 \$ | | 22 497 \$ 19 734 \$ USD | 368 253 \$ USD |
| | 2008 | 224 885 \$ 210 173 \$ USD | | | 85 734 \$ 80 125 \$ USD | 67 410 \$ 63 000 \$ USD | | 19 529 \$ 18 251 \$ USD | 397 557 \$ 371 549 \$ USD |
| Gary O'Connor VP exécutif | 2009 | 223 272 \$ | | | 92 400 \$ | 80 000 \$ | 41 500 \$ | 12 012 \$ | 449 184 \$ |
| | 2008 | 211 246 \$ | | | 78 948 \$ | 87 750 \$ | 53 100 \$ | 12 013 \$ | 443 056 \$ |
| Michel Ravacley ⁶ VP, chaîne d'approvisionnement et intégration | 2009 | 215 000 \$ | | | 43 001 \$ | S.O. ³ | 37 000 \$ | 12 012 \$ | 307 013 \$ |

¹ La juste valeur des options octroyées a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des charges de rémunération reliées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options Black & Scholes en fonction des hypothèses suivantes pour l'année 2008 :

| | | | |
|-------------------------|---------|----------------------------|--------|
| Taux de dividende prévu | 1,80 % | Taux d'intérêt sans risque | 3,52 % |
| Volatilité prévue | 31,00 % | Durée prévue en années | 7,00 |

La juste valeur des options octroyées durant l'exercice terminé le 31 décembre 2008 est de 9,97 \$ par action.

² La charge de 441 000 \$ à l'égard de Richard G. Roy aurait été de 116 000 \$ n'eut été l'augmentation de sa rémunération de base ajustée à l'occasion de sa nomination au poste de président et chef de la direction. L'impact de cet ajustement au salaire de base est de l'ordre de 335 000 \$ et cet impact ne sera pas récurrent.

³ Le participant n'avait pas complété un cycle de trois ans et ne détenait pas d'unités monnayables du PUP.

⁴ James E. Buzzard participe au Régime 401(k) de la Compagnie aux États-Unis. La contribution de la Compagnie représente 6 988 \$US pour 2008 et 7 350 \$US pour 2009 et est incluse sous l'onglet « Autre rémunération ».

⁵ Le taux moyen pondéré de conversion pour les résultats de l'année est de 1,14 pour 2009 (1,07 POUR 2008).

⁶ Michel Ravacley a débuté son emploi avec la Compagnie en novembre 2008 et n'était pas un CSI.

CONVENTION D'EMBAUCHE ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La Compagnie n'a pas de contrat d'emploi avec ses cadres (les « Contrats d'emploi ») ou ses cadres supérieurs identifiés. La Compagnie n'a aucune convention, plan ou mécanisme prévoyant des paiements en faveur des membres de la direction visé en cas de cessation des fonctions, volontaire ou non, ou de congédiement déguisé, de démission, de départ à la retraite, de changement des responsabilités ou d'un changement de contrôle de la Compagnie. Par exception, les

octrois d'options consentis en vertu du Programme d'options d'achat d'actions et les unités octroyées en vertu du PUP deviennent acquises au détenteur en cas de changement de contrôle de la Compagnie.

CONSULTANT EN RÉMUNÉRATION

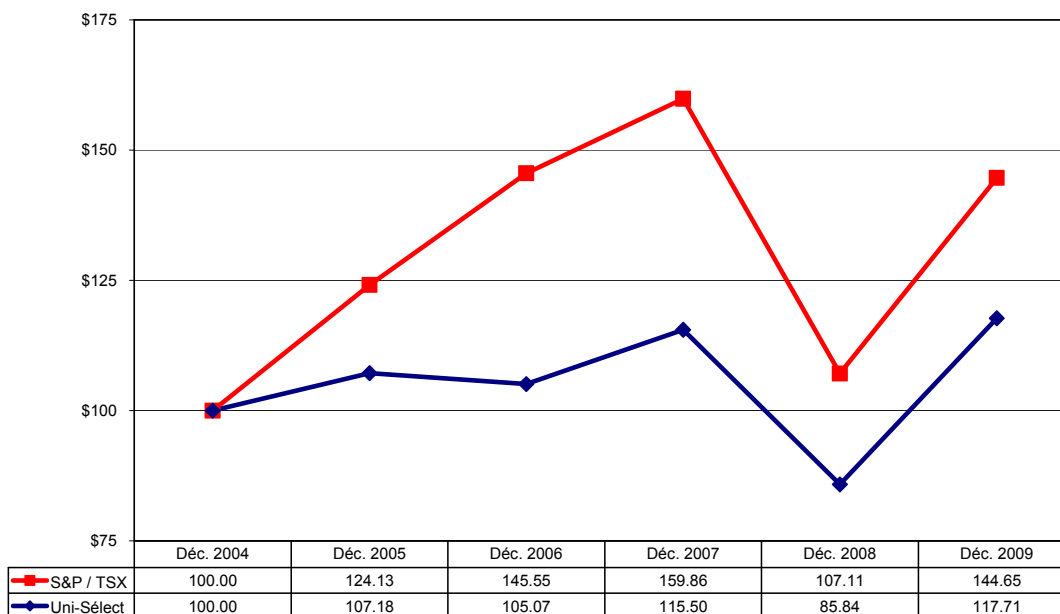
Ni la Compagnie ni le comité n'ont d'engagement envers un consultant en rémunération qui aurait pu jouer un rôle dans l'élaboration ou la recommandation de la rémunération des cadres supérieurs. Toutefois, la Compagnie a procédé à l'évaluation de la rémunération versée aux cadres supérieurs aux États-Unis avec l'aide de Towers Perrin et a versé 17 000 \$ pour ces services. Périodiquement, la Compagnie a requis l'avis de la corporation Aon et de Towers Perrin sur les tendances en rémunération et les programmes de rémunération conçus par le service des ressources humaines de la Compagnie qui agissait alors sous la supervision du comité.

GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT

Le graphique ci-dessous illustre la fluctuation du pourcentage annuel du rendement cumulatif de l'avoir des actionnaires pour les actions de la Compagnie par rapport avec le rendement cumulatif de la cote S&P/TSX sur la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2009.

L'évaluation en fin d'année de chaque investissement est basée sur l'augmentation de la valeur de l'action, ajustée des dividendes en espèces réinvestis à la date à laquelle ils ont été payés. Ces calculs ne prennent pas en considération les frais de courtage ou les taxes. Le rendement total de l'avoir des actionnaires de chaque investissement, mesuré soit en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir des valeurs de fin d'année selon le graphique suivant.

Uni-Sélect Inc.
GRAPHIQUE DU RENDEMENT DE L'ACTION
Du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2009 (Période de 5 ans)



La tendance illustrée par ce graphique est une augmentation du rendement cumulatif de l'avoir de l'actionnaire de 2004 à la fin 2007, suivie d'une diminution marquée pour 2008 alors que la récession qui a débuté au second semestre de l'année a affecté l'ensemble des marchés de valeurs mobilières. Au 31 décembre 2009 la valeur du titre Uni-Sélect s'était rétablie et avait cru de 37,12% par rapport à sa valeur au 31 décembre 2008. La tendance de la rémunération des CSI a suivi celle du graphique jusqu'au 31 décembre 2008 alors que la rémunération totale des CSI avait augmenté même si le prix de l'action avait diminué. Pour l'exercice 2009, la Compagnie a limité la hausse du salaire de base des cadres supérieurs identifiés de 0 % à 8,5 % et la rémunération totale des CSI a diminué alors que la valeur du titre avait fortement augmenté en fin d'année, créant une distorsion apparente du lien recherché

entre la rémunération des cadres et le rendement aux actionnaires. Cette distorsion s'explique du fait que les bonis court terme et la valeur des unités de performance octroyées en fonction du PUP sont établis en fonction de l'atteinte d'objectifs financiers dont la réalisation n'est connue qu'après le 31 décembre de l'année en cours; la valeur du titre de Uni-Sélect pourrait ne pas refléter, au 31 décembre 2009, les résultats financiers pour cette même période ; le comité de rémunération et des ressources humaines avait accès à une information qui n'était alors pas publiée pour évaluer l'atteinte de leurs objectifs par les CSI.

Aucun octroi d'options d'achat d'actions n'a été accordé aux cadres supérieurs et les unités PUP octroyées aux CSI, ont été allouées sur la base de la formule quantitative expliquée à la rubrique Programme d'unités de performance de ce RD&A. Le comité est d'avis qu'à terme le Programme PUP aligne les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction. La rémunération à court terme est en relation étroite avec les intérêts des actionnaires tel qu'il appert au tableau qui détaille les primes payées à chaque CSI pour l'objectif lié à l'atteinte du budget annuel; les primes à cet égard n'ont pas été atteintes tel qu'indiqué dans ce RD&A.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité soumet que la rémunération des dirigeants est appropriée si l'on considère la taille de Uni-Sélect, son secteur d'activités et le rendement de l'avoir de ses actionnaires. Le comité est satisfait que la politique actuelle de rémunération, des programmes et niveaux de rémunération est correctement liée à la performance de la Compagnie et les pratiques d'un marché concurrentiel.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, les informations aux présentes sont fournies en date du 30 mars 2010. La Compagnie n'est au courant d'aucune question qui pourrait être soumise à l'assemblée autre que celles indiquées dans l'avis de convocation. Si une question était régulièrement soumise à l'assemblée, les personnes nommées dans le formulaire de procuration voteraient sur cette dernière au meilleur de leur jugement.

DOCUMENTS DISPONIBLES

Uni-Sélect est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières et, par conséquent, elle est tenue de déposer ses états financiers annuels et une circulaire d'information. Uni-Sélect dépose également une notice annuelle auprès des commissions des valeurs mobilières. L'information financière est fournie dans les états financiers comparatifs de la Compagnie et le rapport de gestion pour son dernier exercice terminé. On peut obtenir des exemplaires de la présente circulaire d'information et de la dernière notice annuelle, du rapport annuel et du rapport de gestion de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, et de ses états financiers intermédiaires déposés après le dépôt des derniers états financiers annuels, sur le site web de la Compagnie au www.uniselect.com ou sur demande adressée au Secrétaire de la Compagnie au 170, boul. Industriel, Boucherville (Québec) J4B 2X3.

Les personnes intéressées peuvent également consulter les documents d'information et les rapports, déclarations et autres renseignements de Uni-Sélect déposés auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales canadiennes sur SEDAR au www.sedar.com.

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la Compagnie ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire.

Le Secrétaire,



M^c Pierre Chesnay
le 30 mars 2010
Boucherville (Québec)